

DECISION
LE PRÉSIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment les articles L 612-7 et L 712-2 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017,
- Vu** l'avis du conseil de l'école doctorale SIMPPé en date du 26 mars 2018 ;
- Vu** l'avis du conseil scientifique en date du 16 octobre 2018 ;

DECIDE

Article 1

Mme Christine GERARDIN est nommée directrice de l'école doctorale SIMPPé.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Article 3

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et dans les locaux de l'école doctorale et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 19 octobre 2018



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des universités le

24 OCT. 2018

24 OCT. 2018